# Analyser l’autorité dans les publications scientifiques

Broudoux Evelyne[[1]](#footnote-1)

## Abstract: In scientific articles, the ways authority is used in texts are not analysed in terms of the Information Science. Grey literature mostly concentrates on published works by analysing citations to measure statistically their influence. Starting with definitions that have been established in different disciplines, we propose to frame authority according to its means of expression. The first one concerns recognised social entities that can be broken down into enunciative authority and institutional authority. The epistemic and cognitive authority concerns knowledge, media exposure of texts takes place under the authority of the software used and the authority of the intended audience. An initial application of this analytical grid thus set up indicates that these three ways of framing authority can overlap each other without precluding the objectives pursued by the authors.

*Keywords:* epistemic authority, cognitive authority, social entities, enunciative authority, scholarly communication

### 1. Introduction

Dans le cadre d’un article sur les pratiques actuelles de classement de la production de recherche publiée et leurs origines (Broudoux, 2017), nous avons montré toute l’ambiguïté des notions non explicitées sur lesquelles sont basés les facteurs d’impact classant revues, articles et auteurs : influence, prestige, excellence, etc. Pour les revues, l’indicateur mesuré dans l’analyse quantitative des citations est celui de l’influence d’un ou de plusieurs auteurs au sein de leur discipline et au-delà ; plus les revues hébergeant les articles des auteurs sont bien classées, meilleures sont les chances de financement de projets émanant de leurs équipes.

En particulier, nous avons montré que deux formes d’autorité se superposaient ou se mélangeaient dans l’évaluation a posteriori de la recherche publiée sans qu’elles soient jamais distinguées. Ainsi, l’autorité épistémique concerne l’expertise des savoirs et s’intéresse aux connaissances produites, leur organisation et leur représentation alors que l’autorité scientifique intéresse les personnes – individu et collectif – qui agissent dans l’espace épistémique des connaissances scientifiques disciplinaires.

Nous souhaitons poursuivre cette étude par la détection dans le texte des différentes manifestations de l’autorité. L’objectif général est de tester un modèle d'appréciation d’écrits à vocation scientifique qui pourrait servir aux auteurs et aux évaluateurs des communautés scientifiques avant publication. Pour cela nous avons identifié et rassemblé trois modes de manifestation de l’autorité dans une grille d’interprétation que nous allons présenter.

### 2. Variables d’attribution d’autorité à un écrit scientifique

Nous pouvons regrouper les variables d’attributions d’autorité à une production scientifique selon trois critères : le mode d’implication des entités sociales nommées ; la façon dont les connaissances sont appelées et organisées ; les composantes de la médiatisation de la communication scientifique.

2.1. *L’autorité sociale*

Par autorité sociale, nous entendons dans son sens large les entités sociales nommées comme celle de l’autorité énonciative et de l’autorité institutionnelle (Leclerc, 1996). Ces autorités sont reconnaissables parce qu’elles sont nommées : « je », « nous », « ils » , noms d’auteurs et organisations.

**L’autorité énonciative** attribuée à l’auteur a pour principale qualité la capacité de fonder, le pouvoir de commencer, d’avoir le pouvoir de faire sortir hors de soi.
Paul Audi (1997) dans *L’autorité de la pensée*, s’appuie sur Benveniste qui rappelle l’origine du verbe augeo pour analyser l’autorité de l’auteur. *« Dans ses plus anciens emplois, augeo indique non le fait d’accroître ce qui existe, mais l’acte de produire hors de son propre sein ; acte créateur qui fait surgir quelque chose d’un milieu nourricier et qui est le privilège des dieux ou des grandes forces naturelles, non des hommes. Lucrèce met souvent ce verbe en valeur quand il retrace la genèse des êtres dans le rythme universel des naissances et des morts : quodcumque alias ex se res auget alitque* « tout corps qui fait naître de soi et alimente d’autres choses » (V322) *; morigera ad fruges augendas atque animantis* « docile à faire naître les plantes et les êtres » (V80). *Et dans les formules de prières archaïques, les Romains désignent aussi par augere le bienfait qu’ils attendent des dieux, de « promouvoir » toutes leurs entreprises […]. »*
A l’époque ancienne où l’être humain ne peut être auteur puisque c’est le privilège des dieux, l’action de promouvoir – c’est-à-dire de réaliser des projets - leur appartient aussi. Notons qu’*augere* s’emploie dans le sens de créer mais une création qui s’inscrit dans un cycle de vie et de mort : qui fait naitre de soi et qui alimente d’autres choses. Dans ce contexte, toute parole prononcée avec autorité a le pouvoir d’opérer un changement et transformer le monde. C’est ce que nomme Revault d’Allonnes, le pouvoir des commencements (2006).

Dans le cadre de la production scientifique, l’autorité de l’auteur est celle de l’originalité, en même temps que lui est reconnu la nécessité d’emprunter à d’autres la matière nécessaire à la création. Les manifestations de l’autorité énonciative peuvent être individuelles ou collectives.

**L’autorité institutionnelle** se distingue de l’autorité énonciative par son caractère de formalisation d’une organisation agrégeant des individus ou des groupes. Dans le milieu scientifique, il s’agira de laboratoires, d’instituts, d’équipe de recherche, mais aussi de communautés disciplinaires, d’organisations évaluatrices, d’éditeurs. La différence avec l’autorité énonciative est que l’autorité est devenue le mode d’existence des pouvoirs légitimes Leclerc (1996). Ce qui signifie que l’autorité est intégrée à l’institution jusqu’au point d’imposer l’obéissance, de conduire et de coordonner l’activité d’individus de manière hiérarchique. Alors que l’autorité énonciative attribue un poids spécifique à un auteur ou à un énoncé, l’autorité institutionnelle chargée de la gestion sociale de l’énonciation de la vérité, donne une garantie de vérité à l’autorité énonciative.

Existe-t-il une science de l’autorité institutionnelle ? La nomographie qui consiste en l’art « d’écrire les lois qui régissent positivement les sociétés » se propose de parcourir les différentes formes de son énonciation (Cléro, 2001). L’autorité est une force symbolique qui se tiendrait dans les lois, serait l’art d’imposer des règles « en se donnant, au moins partiellement, comme autorité de la chose » (Cléro, 2001). Le pouvoir d’affectation à une chose, à une représentation symbolique, est une des caractéristiques que nous retiendrons de l’autorité.

Si l’autorité énonciative est facile à repérer, l’autorité institutionnelle peut être plus difficile car, par exemple, une revue peut être une institution ! quelle forme lui attribuer alors en priorité : celle d’autorité institutionnelle ou celle du support média ?

2.2 *L’autorité du savoir*

L’autorité du savoir concerne les contenus et se matérialise sous deux formes  : l’une utilise des connaissances de première main et l’autre des connaissances de seconde main.

La première est **l’autorité épistémique** dont nous empruntons la définition au logicien Bochenski (1979). Celui-ci décrit l’autorité comme une relation ternaire entre un porteur, un sujet et un domaine d’autorité. Le porteur P est une autorité pour le sujet S dans le domaine D, lorsque tout ce que P communique à titre d’affirmation à S et appartient au domaine D est un principe accepté par S (Bochenski, 1979). Il nomme l’autorité du savoir, autorité épistémique (en grec « épistèmè »). C’est parce qu’un certain domaine de savoir est maitrisé et reconnu que l’autorité épistémique est acceptée. Elle est aussi justifiée et est identifiable par des actes de langage déclaratifs.

Les propositions sont toujours en rapport avec un état-de-savoir. Il y a augmentation de savoir pour le sujet S lorsqu’il accepte la proposition du porteur P d’autorité épistémique et ce processus ne peut se dérouler que si préexiste la « reconnaissance d’une plus grande compétence » du porteur dans le domaine visé. L’autorité épistémique est argumentée : « L’acceptation d’une autorité épistémique sans justification aucune est moralement irrecevable » (Bochenski, 1979, 5.4).

L’autorité épistémique entérine cependant le fait que nous ne pouvons pas tout connaitre directement, elle rend explicite le phénomène de transmission des connaissances. Le fait qu’elle soit confinée à un domaine empêche toute dérive d’influence « cognitive » au sens de Patrick Wilson (1983).

Dans le cadre de la communication scientifique, l’autorité épistémique va être le cadre théorique dans lequel prend place la construction de la pensée ou la démonstration. Cadre qui se formule avec des auteurs, des concepts, des théories éprouvées et qui se manifeste par des mentions reconnaissables et les stratégies argumentatives. Y sont reconnaissables les « fondateurs de discursivité », ces auteurs qui produisent « quelque chose de plus : la possibilité et la règle de la formation d’autres textes », qui se rapprochent des « fondateurs de science » mais déterminent des « ensembles plus vastes - des groupes d’œuvres, des disciplines entières » (Foucault, 1969, 852).

**L’autorité cognitive** définie par Wilson (1983) s’inspire directement de Bochensky - sans toutefois s’y référer explicitement[[2]](#footnote-2). Au contraire de l’autorité épistémique confinée à un domaine, il inscrit l’autorité cognitive comme une relation d’influence de pensée impliquant au minimum deux personnes, l’une accordant à l’autre sa confiance parce qu’elle maîtrise un domaine spécifique de compétences. Parce que cette source s’avère experte d’un domaine, on lui accordera de la confiance pour ce qu’elle avance dans d’autres domaines. La confiance accordée est donc susceptible de s’étendre au-delà du domaine concerné. Dans la recherche d’informations, le concept d’autorité cognitive est convoqué pour expliquer les phénomènes d’acceptation d’une information considérée comme appropriée. Est mis en perspective un processus de crédibilité engageant la source d’information. Wilson (1983) distingue l’autorité cognitive de l’autorité d’expertise qu’il considère comme restant confinée dans une spécialité.

Nous distinguerons l’autorité cognitive de l’autorité épistémique par son statut d’influence et son caractère de « seconde main » dans la construction des connaissances. Il s’agit d’un réemploi de notions redéfinies en fonction d’un nouveau contexte ou de nouvelles données qui permettent d’interpréter différemment une situation. L’autorité cognitive peut rester dans le même domaine mais aussi s’en extraire. L’idée défendue ici est que la confiance attribuée au porteur d’autorité P dans un autre domaine D que celui maîtrisé par le sujet S peut avoir des raisons diverses qu’il serait utile de comprendre et d’analyser.

L’autorité cognitive de seconde main se compose de citations convoquées dans la communication scientifique qui servent à conceptualiser mais qui peuvent aussi ne pas concerner directement le cœur de la recherche exposée dans la publication. Dans ce cas, elles sont destinées à appuyer une démonstration.

### 2.3 *L’autorité de média*

L’autorité de média concerne ce qui va servir à la diffusion des connaissances pour informer le public concerné. Nous distinguons deux modes de manifestation de l’autorité de média : celle du support-logiciel et celle du public visé.

**L’autorité du support/logiciel** (Broudoux, 2007) est composée par les supports de diffusion pré-numérique (revues, encyclopédies, émissions audiovisuelles) et les différents outils-logiciels qui organisent et hiérarchisent la matière éditoriale, jusqu’à créer des genres éditoriaux. Leur différenciation s’obtient par la combinaison différente des actions d’écrilecture (Broudoux & Kembellec, 2017) avec les contenus produits, qui peut aller jusqu’aux annotations, commentaires, évaluations, etc. Le blog en est un exemple typique : il s’agit d’un support-logiciel qui produit le genre. L’unité d’information est le billet à commenter par le lecteur - ce qui produit une annotation interne – la référence à ce billet créée par l’environnement hypertexte - ce qui réalise une annotation externe par lien trackback. Le serveur d’archives ouvertes qui accueille les articles en préprint et postprint est aussi un support-logiciel qui produit un genre éditorial, celui de créateur de collections, de même pour le portail scientifique de revues, etc.

**L’autorité du public visé** concerne la médiatisation de la communication scientifique. A qui s’adresse l’écrit scientifique ? L’éventail est large puisqu’il peut s’agir du public amateur (revue de vulgarisation scientifique) en passant par les pairs (communautés disciplinaires) jusqu’aux évaluateurs (pairs, financeurs), etc. Ensuite, l’organisation de la diffusion s’est singulièrement élargie ces dernières années aux réseaux sociaux généralistes, professionnels, listes de diffusion, indexation par les moteurs de recherche, agrégateurs de références bibliographiques. Dans un réseau social, l’autorité de réseau est créée par des cascades de filtres et relayée par des systèmes de propagation (Merzeau, 2013) reposant sur une forme de logique déontique.

Nous rassemblons ces trois modes d’autorité repérables dans la communication scientifique dans le Tableau 1 en précisant qu’ils ne sont pas exclusifs et sont en interrelation. Par exemple, l’autorité épistémique peut renforcer une autorité énonciative.

Tableau 1 - Les formes d'autorité repérables dans la communication scientifique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Autorité sociale** | **Autorité du savoir** | **Autorité du média** |
| Enonciative | Institutionnelle | Épistémique  | Cognitive | Support/Logiciel | Public |
| Auteur individuel, collectif, groupe | Institut, labo, éditeur, équipe, communauté | Première main | Seconde main | Livre, revue,document, plateforme, portail, blog | Réseau social, abonnés, pairs, affiliés, commentateurs |

### 3. Etudes de cas

*3.1 Extrait d’un article*

A partir d’un article, nous pouvons extraire les différentes formes d’autorité qui parfois s’enchevêtrent.

« Cette métamorphose des pratiques s’articule autour de deux mouvements essentiels : la narrativisation et la visualisation » (Souchier, 2012).

Cette affirmation est typique de l’autorité épistémique qui s’affirme au début d’un développement. Bien que ne possédant pas les marqueurs de l’autorité énonciative (« nous », « je »), il s’agit d’une assertion déclarative au discours indirect.

« Ainsi la définition que nous avions reformulée pour le *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques* de Driss Ablali et Dominique Ducard a fort justement été déployée par Étienne Candel et Gustavo Gomez Mejia vers la figure de l’auteur contenue dans tout dispositif architextuel » (Souchier, 2012).

1) *La définition que nous avions reformulée* : autorité énonciative d’auteur collectif + autorité épistémique (reformulation de définition)

2) *pour le Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques de Driss Ablali et Dominique Ducard* : autorité énonciative d’auteur collectif + autorité du support + autorité institutionnelle (nom du dictionnaire avec ses auteurs)

3) *a fort justement été déployée par Étienne Candel et Gustavo Gomez Mejia* : autorité énonciative d’auteur collectif + autorité cognitive (puisque la citation complète du passage de Candel et Mejia est réalisée en note de bas de page).

Enfin, nous pouvons constater que cet assemblage citationnel a pour effet de renforcer l’autorité énonciative de son auteur.

*3.2 Examen d’un background d’article*

Nous nous sommes intéressées aux conclusions d’une enquête internationale réalisée par les équipes de Tenopir et Nicholas (2015) et qui portait sur la confiance et la qualité invoquées dans la décision de lecture, de citation, et de publication d’articles scientifiques. Cette enquête a été réalisée avec le concours de 3600 chercheurs. La répartition des réponses a été distribuée entre quatre disciplines [sciences de la vie (24,5%), sciences physiques (24,4%), sciences sociales (42,9%) et humanités (7,2%)] et entre deux classes d’âges (<40>ans). En particulier, était recherchée la façon dont les chercheurs percevaient la confiance dans les nouvelles formes de communication scientifique.

Attachons-nous au choix de diffusion de l’enquête qui a été celui de l’autorité institutionnelle et de la diffusion dans les réseaux des éditeurs. Sélectionnés par les revues dans lesquelles ils avaient publié au moins un article, les participants à l’enquête ont été recrutés sur invitations à remplir un formulaire en ligne, envoyées par six éditeurs scientifiques. Les chercheurs publiant ayant répondu se sont proportionnellement distribués entre : Elsevier (36,1%), Sage (29,4%), Taylor & Francis (18%), Wiley (7,8%), BioMed Central (1%) et PLoS (0,3%). Curieusement, la disproportion des réponses entre les éditeurs en open access et les éditeurs traditionnels n’a pas été commentée.

Les résultats du point de vue de la confiance indiquent des différences notables entre disciplines mais peu de différences entre les deux groupes d'âge. Par exemple, en matière d'évaluation par les réseaux sociaux ou l'open access, les moins de quarante ans apparaissent plus circonspects que leurs aînés, mais est-ce l’effet d’une réaction par rapport aux attendus ou aux représentations ?

L’article étant nommé *« Trustworthiness and authority of scholarly information in a digital age : results of an international questionnaire »,* nous avons regardé le traitement de la notion d’autorité dans cet article.

Nous avons extrait une citation de cet article dans la section « Background » qui a pour objectif de poser les bases du travail et de rappeler l’état de l’art de la question étudiée. Il s’agit de l’unique citation traitant de l’autorité. Elle apparaît dans un paragraphe traitant de la confiance comme étant rudement mise à l’épreuve par la dissémination de l’information sur le web à l’heure de la diversification de la communication scientifique.

« Information or research may be outdated, inaccurate, or biased ; authority may be unclear (Batini & Scannapieca, 2006 ; Fisher, Lauría, & Chengalur-Smith, 2012) ».

Observons l’aspect typographique de la citation qui engage deux ouvrages : la position des points-virgules pourrait attribuer la première citation au couple des premiers auteurs et la seconde au trio - qui est en réalité un quatuor (l’auteur Wang apparaît avoir été perdu au passage).

Attachons-nous aux références citées qui sont des manifestations de l’autorité cognitive, comme nous allons le prouver. La première de Carlo Batini et Monica Scannapieca est un ouvrage de 262 p. intitulé « *Data quality: Concepts, methodologies and techniques*» et concerne les concepts, méthodes et techniques à mettre en œuvre pour obtenir et maintenir la qualité dans la collecte et le traitement des données. Dans leur préface, les auteurs proposent des parcours de lecture pour deux types de lecteurs : les chercheurs et les spécialistes des systèmes d’information, et ancrent leur travail comme un outil au service des chercheurs et des praticiens. On peut considérer cet ouvrage de 2006 comme majeur car il anticipe les problèmes actuels d’intégrité de données, ouvre un champ autonome de recherche sur la qualité des données et se propose d’être une introduction générale en même temps qu’un support de cours.

Le second ouvrage - celui de Fisher, Lauría, Chengalur-Smith et Wang (252p., 2012) - traite de la qualité des données dans la production de l’information en s’appuyant sur une conférence du MIT s’étant tenue en 2003 sur la thématique du TDQM (Total Data Quality Management)[[3]](#footnote-3). Le livre est intitulé « *Introduction to information quality »* et se destine aux étudiants et aux praticiens, en s’appuyant pour la première partie sur le travail d’experts de la conférence du MIT et sur la seconde sur la recherche publiée des quatre auteurs. A la consultation de cet ouvrage, il apparaît que le terme « authority » est utilisé deux fois dans un article détaillant le processus TDQM pour les produits de l’information. La première mention (p. 101) convoque la notion d’autorité sous sa facette autoritaire, et se situe dans le cadre d’une gestion relationnelle hiérarchique :  « This does not imply, or even remotely suggest, that the IPM will use authority as a big stick for force compliance » : « Cela n’implique pas ou même seulement suggère que l’IPM (Gestionnaire de produits d’information) va utiliser l’autorité comme un gros bâton faisant force de loi ».

La seconde mention (p. 102) se produit dans le détail du programme d’établissement du TDQM : « This person must have the authority and accountability to adopt new techniques and make organizational changes ».

La notion d’autorité convoquée dans son aspect relationnel et hiérarchique apparait pour la seconde fois et ne concerne pas le rôle qu’elle serait susceptible de jouer dans la confiance en la véracité de l’information de recherche publiée, qui est pourtant la thématique annoncée de l’article de Tenopir, Nicholas et al.

Il apparaît donc à la consultation des sources que les deux ouvrages mentionnés ne le sont pas pour ce qu’ils sont : deux livres majeurs pour leur traitement précoce de la qualité des données. Nous considérons pourtant cette citation comme une trace d’autorité cognitive de seconde main car ils ne servent qu’à étayer grossièrement un arrière-plan alors que leur contenu aurait peut-être pu apporter quelques finesses dans l’analyse proposée. On distingue donc ici la volonté d’inscrire en bibliographie deux ouvrages dont les éléments essentiels n’ont pas été pris en compte dans la transmission écrite, à cause de ce que l’on pourrait appeler un raccourci ou une ellipse. A la place de « *L’information ou la recherche peuvent être obsolètes, inexactes ou biaisées ; l’autorité peut être floue*», il aurait peut-être fallu dire « *Lorsqu’un processus de maintien de la qualité des données n’est pas observé, les conséquences pour l’information ou la recherche peuvent être l’obsolescence, l’inexactitude ou des résultats biaisés* ».

Nous observons donc un problème avec cette citation, car l’autorité épistémique y est malmenée. Bien que n’impactant en aucune façon les résultats de l’article, le raccourci opéré enlève de l’information pertinente pour mieux coller à la structure imposée par le background choisi. La citation intervient entre des informations très généralisantes sur la dissémination opérée par Internet et d’autres considérations sur le rôle joué par les outils du web2.0 qui transforment les types de contenus.

Il est possible de convoquer ici l’autorité scientifique (Broudoux, 2017) : en dehors du fait qu’un auteur soit passé aux oubliettes, quels ont été les critères de sélection et de regroupement de ces deux références ? Contraints par la section « background » d’une structure prédéterminée, les auteurs ont-ils privilégié des articles qu’ils considéraient comme importants au détriment de la logique de l’enchaînement des arguments ? Les auteurs et les institutions convoqués ont-ils des positions incontournables dans le champ ? Notre objectif n’étant pas de réaliser une enquête d’investigation sur les motivations des chercheurs dans leur exercice de citations, nous nous contenterons de poser cette dernière question sans chercher à y répondre.

**Conclusion**

Les approches multidisciplinaires de l’autorité sont un indicateur pour sa complexité. Néanmoins, nous avons montré qu’il était possible, pour les sciences de l’information et de la communication de s’emparer des concepts sociologiques d’autorité énonciative et institutionnelle de Leclerc, d’autorité épistémique de Bochenski (historien de la philosophie et logicien), de l’autorité cognitive de Wilson (bibliothécaire et philosophe) pour distinguer au sein de la communication scientifique la manière dont s’agencent les propositions ou arguments visant des constructions de connaissances et des positionnements d’auteurs.

Ce premier essai de repérage des différentes formes d’autorité dans les articles destinés à diffuser des connaissances, nous a permis de tester le domaine de l’expression scientifique pour l’instant limitée à la publication d’articles, mais que nous souhaitons appliquer à d’autres formes de communication comme le blogging.

L’objectif suivant est de systématiser l’application de cette grille pour décider de son utilisabilité ou de sa simplification dans d’autres domaines comme celui du journalisme.

Ce début d’analyse qualitative nous a permis de constater l’enchevêtrement des types d’autorité et la difficulté à démêler les « majeures » des « mineures » dans la structuration d’un raisonnement. Cependant, des « figures » devraient pouvoir être repérées : l’ambition suivante sera d’automatiser un repérage quantitatif qui devrait pouvoir aider à une première lecture discriminante.

**Références**

Audi P., *L’autorité de la pensée.* PUF/Perspectives critiques, 1997.

Batini, C., & Scannapieca, M. *Data quality: Concepts, methodologies and techniques*. New York: Springer, 2006.

Broudoux, E. « Autorités scientifique et épistémique à l’épreuve de la mesure des citations ». Etudes de communication, n°48, 2017.

Broudoux, E., Kembellec, G. « Introduction à l’écrilecture scientifique et aux modalités techniques de son augmentation »Kembellec, G. & Broudoux, E. (dir), *Ecrilecture augmentée pour les communautés scientifiques*. ISTE-Editions, mars 2017, 170 p.

Broudoux, E. « Construction de l’autorité informationnelle sur le web » in Skare R., Windfield Lund N., Varheim A. (dir.) *« A Document (re)turn (contributions from a research field in transition)* *».* Peter Lang/Europäischer Verlag der Wissenschaften, mars 2007, pp.265-278.

Benveniste, E. *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*. Tome 1 et 2. Les Editions de Minuit. 1969.

Bochenski, J. M. *Qu’est-ce que l’autorité ? Introduction à la logique de l’autorité.* Fribourg (Suisse) : Editions Universitaires, 1979.

Cléro J.-P. « L'autorité en perspective. La nomographie comme science de l'autorité », Cités, 2/2001 (n°6), 2001, p. 13-23.

URL : http://www.cairn.info/revue-cites-2001-2-page-13.htm

DOI : 10.3917/cite.006.0013

Fisher, C., Lauría, E., Chengalur-Smith, S. Wang, R. *Introduction to information quality.* Bloomington, IN: AuthorHouse. 2012.

Foucault, M. « Qu’est-ce qu’un auteur ? » in *Dits et Ecrits 1, 1954-1975.* Quarto/Gallimard, 2001.

Leclerc, G. *Histoire de l’autorité. L’assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance.* PUF, 1996.

Merzeau, L. « Twitter, une machine à fabriquer de l’autorité ? » in Pelissier, N. & Gallezot, G. (dir), *Twitter Un Monde En Tout Petit*, L’Harmattan, 2013, pp.233-240. http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\_00829553

Revault D’Allones M. *Le pouvoir des commencements. Essai sur l’autorité.* Editions du Seuil, 2006.

Souchier E. « La “lettrure” à l’écran. Lire & écrire au regard des médias informatisés ». Communication & langages, 2012, pp 85-108.

DOI :10.4074/S033615001201407x

Tenopir, C., Levine, K., Allard, S., Christian, L., Volentine, R., Boehm, R., Nichols, F., Nicholas, D., Jamali, H. R., Herman, E. and Watkinson, A. « Trustworthiness and authority of scholarly information in a digital age: Results of an international questionnaire ». J Assn Inf Sci Tec, 67: 2016, 2344–2361.

DOI :10.1002/asi.23598

Wilson, P. *Second-hand knowledge.* Greenwood Press, 1983.

1. **Dicen-Idf-Cnam,, Paris, France,** **evelyne.broudoux@cnam.fr** [↑](#footnote-ref-1)
2. Seule une note de bas de page sur la totalité de l’ouvrage de Wilson mentionne le travail de Bochensky. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://web.mit.edu/tdqm/www/news/> /> (ultima consultazione 07/05/2017). [↑](#footnote-ref-3)